

## **Pour une énergie renouvelable, décentralisée, hautement efficiente**

Revendications de la CIPRA en matière d'énergie

Afin d'endiguer le réchauffement terrestre, il est dans un premier temps essentiel d'utiliser l'énergie de manière plus efficiente. Mais cela ne suffira pas pour gérer les ressources de manière compatible avec la lutte contre le changement climatique. Nous devons modifier fondamentalement notre consommation d'énergie et de marchandises et services énergivores. L'expérience montre toutefois que la consommation ne baisse que lorsque la politique envoie des signaux très clairs, en introduisant par ex. des réglementations récompensant les économies d'énergie et sanctionnant le gaspillage.

Le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables doit être encouragé, mais pas au détriment de la nature. La production de biomasse, l'installation d'éoliennes et la construction de nouvelles centrales hydro-électriques dans les Alpes sont sources de nombreux conflits. Les répercussions écologiques, sociales et économiques des différentes actions de lutte contre le changement climatique doivent être examinées et comparées avec soin.

La CIPRA revendique :

### **(1) Une vision énergétique pour les Alpes !**

Dans l'ère post-pétrole, l'énergie sera produite de manière de plus en plus décentralisée. Ce tournant énergétique doit être soutenu par des réformes fiscales socio-écologiques, par une politique d'infrastructure et d'aménagement du territoire limitant les transports, et par une politique technologique permettant de nouvelles hausses d'efficience. Afin de regrouper ces stratégies, la CIPRA revendique une « vision énergétique pour les Alpes ». Cette dernière doit être formulée en concertation avec tous les acteurs intéressés dans les domaines de l'industrie, de la société civile et des collectivités locales. Elle peut être élaborée en l'espace de deux ans afin d'être adoptée dans le cadre de la Convention alpine et de la stratégie européenne pour l'espace alpin, et d'être mise en œuvre dans la foulée. Elle doit encourager les économies d'énergie et les augmentations d'efficience et réglementer la manière dont les nouvelles installations de production d'énergie renouvelable (vent, eau, soleil, biomasse,...) doivent être construites afin de ne pas porter préjudice à la nature et au paysage.

## **(2) Economiser l'énergie !**

Si nous souhaitons limiter le réchauffement terrestre dans les années à venir à un niveau acceptable d'environ deux degrés, nous devons réduire les émissions de gaz à effet de serre de près de 80 %. Nous n'y parviendrons que si nous réduisons nettement notre consommation d'énergie. Pour cela, nous avons besoin d'une législation appropriée, et d'un prix de l'énergie qui tienne compte des coûts écologiques et sociaux de la production énergétique. Le gaspillage ne doit pas être récompensé et subventionné par l'Etat.

## **(3) Améliorer l'efficacité des centrales hydro-électriques existantes plutôt que construire de nouvelles centrales !**

L'extension et/ou la modernisation des centrales hydro-électriques existantes peut permettre d'accroître massivement leur rendement à court terme. On a constaté que la modernisation de certaines centrales avait permis de tripler la production d'électricité, et que la situation écologique avait pu être améliorée grâce à des mesures d'accompagnement appropriées. De telles améliorations ont la priorité sur la construction de nouvelles centrales, qui ont un impact négatif sur la nature et le paysage. La compatibilité environnementale de toutes les actions de rénovation doit être contrôlée et garantie ou, si les interventions sont inévitables, compensée conformément à la directive cadre sur l'eau de l'UE et aux législations nationales. Les parties contractantes de la Convention alpine sont exhortées à revoir leurs législations respectives en matière de promotion du courant vert. Ces dispositions doivent être modifiées de manière à encourager davantage l'amélioration de l'efficacité et l'optimisation des centrales hydro-électriques existantes et à ne pas subventionner des constructions nouvelles portant préjudice à l'environnement.

## **(4) Utiliser durablement l'énergie !**

Les pays, les régions et les communes de l'arc alpin sont exhortés à élaborer des programmes complets et aussi concrets que possible pour accélérer le passage aux énergies renouvelables. Parmi les modèles existants, on peut citer l'initiative suisse « Cité de l'énergie » ou le programme communal autrichien « e5 ». L'octroi de subventions dans le domaine de l'énergie doit être conditionné à l'engagement ferme, de la part des communes concernées, de collaborer à ces programmes.

## **(5) Les centrales nucléaires ne sont pas une option d'avenir**

A l'avenir, l'énergie nucléaire ne doit plus avoir sa place dans l'approvisionnement en énergie dans les Alpes. La construction, l'entretien et la démolition des centrales nucléaires produisent des gaz à effet de serre. Le cycle des combustibles nucléaires consomme d'énormes quantités d'énergies fossiles. Les gisements d'uranium ne sont pas illimités : au niveau ac-

tuel de la demande, l'exploitation de ces gisements pourrait ne plus être rentable dès 2030. Seuls 30 % de l'énergie libérée lors de la fission nucléaire sont utilisables. Les grandes quantités de chaleur perdue dans les centrales nucléaires ont un impact écologique, comme par ex. le réchauffement des rivières par les eaux usées. L'énergie atomique est liée inséparablement au risque d'accidents catastrophiques. Elle produit en outre du matériel radioactif, qui représente un risque considérable pour la sécurité des générations actuelles et futures.

Schaan, novembre 2009